



Communiqué de presse

Mardi 15 octobre 2014

Interdiction des sacs plastiques : presque...

La loi sur la transition énergétique doit adopter une mesure d'interdiction des sacs plastiques à usage unique. C'est une bonne nouvelle, sauf que ... Sauf que certains sacs en seront dispensés et qu'ils sont considérés, à tort, comme « écologiques ». Explications

50% des sacs vont à la mer et dans l'assiette...

50% des sacs plastiques échappent à l'incinération ou à la mise en décharge et se retrouvent à la mer. Ils représentent jusqu'à 75% des déchets trouvés au fond des mers. 94% des oiseaux de la mer du nord sont contaminés par des plastiques. Le problème, outre son coût (estimé à 18 millions d'euros de frais de nettoyage pour le seul Royaume Uni), est donc environnemental et pourrait bien être aussi un problème de santé publique.

Les sacs jetables écologiques n'existent pas

Qu'il soit bio-sourcé, oxofragmentable ou compostable, le sac plastique jetable n'est pas écologique. Le bio-sourcé, fabriqué à partir de productions agricoles ferait concurrence aux productions alimentaires, à l'image de ce que produisent sur le marché les agro-carburant. Les sacs oxo-fragmentable dispersent dans le milieu les micro-plastiques qu'ils libèrent en se décomposant. Les sacs bio-dégradables ne le sont que dans des composteurs industriels. Comme 50% des sacs échappent à la collecte, ils se retrouvent fatalement en mer où ils ne se décomposent pas.

Il faut interdire les sacs plastiques, tout court, et interroger le « jetable » au-delà.

Pour Benoit Hartmann porte parole de FNE : *« Les alternatives existent. Du sac en tissu lavable, au cabas, en passant par le panier en osier, les solutions alternatives ne manquent pas et de nombreux Français les utilisent déjà. Les progrès constatés en France plafonnent pourtant. Aussi il est plus que temps d'en arriver à l'interdiction complète des sacs plastiques, sans tergiverser ni transiger. Tous les sacs doivent être visés, y compris dans les commerces non alimentaires qui ne sont pas concernés par l'interdiction »*

Denez L'Hostis, président de FNE : « *En donnant bonne conscience au consommateur, ces sacs faussement écologiques pourraient empêcher le changement de comportement en laissant croire qu'on a « le droit » à un sac jetable à chaque achat sans polluer, alors qu'on peut s'en passer. »*